



A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1001 Lausanne

Lausanne, le 7 mars 2024

Résolution de Mme Anaïs Timofte du 4 octobre 2022 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation : « Quelles mesures pour enfin éradiquer l'infestation de punaises de lit dans les hébergements d'urgence ? »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 4 octobre 2022, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Mme Anaïs Timofte « Quelles mesures pour enfin éradiquer l'infestation de punaises de lit dans les hébergements d'urgence ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne toutes les mesures nécessaires afin d'éradiquer sans délai et efficacement les punaises de lit dans les lieux d'hébergement d'urgence, tout en garantissant l'accès aux prestations »

Réponse de la Municipalité

Depuis 2020, la présence de punaises de lits dans les hébergements d'urgence de Lausanne et du reste du Canton est malheureusement connue, et de nombreuses actions ont été entreprises pour lutter contre ce fléau. En 2022, un plan d'action, coordonné avec l'Office du médecin cantonal, la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) ainsi que Médecins du Monde, a été mis en place, comprenant différentes mesures allant de la désinfection des locaux, à des travaux sur les murs et les sols, au changement de certains éléments mobiliers, et à la désinfection des affaires des bénéficiaires dans des tentes chauffantes. Ces mesures ont rencontré un certain succès, et on constate une amélioration de la situation dans la plupart des hébergements d'urgence lausannois. Néanmoins, la problématique ne peut pas être considérée comme réglée et il faut vraisemblablement s'attendre à devoir compter avec la présence de punaises au long cours, mais de manière la plus contrôlée et atténuée possible.

Ainsi les mesures nécessaires, préventives et curatives, continuent d'être menées avec volontarisme par les institutions responsables de la gestion des hébergements d'urgence (par-

tenaires associatifs et Service de l'inclusion et des actions sociales de proximité), en coordination avec les entreprises privées ainsi que le Canton, qui finance ces mesures dans le but de contenir au mieux l'infestation de punaises de lit dans les hébergements d'urgence.

De plus, il est à noter qu'avec l'expérience acquise sur cette thématique, il est possible de prévenir une partie de la survenance des infestations de punaises lors de l'ouverture de nouveaux hébergements d'urgence, en menant notamment certains travaux de colmatage. Le travail de détection préventive (en faisant usage de chiens) permet également de suivre de près la situation et de pouvoir réagir rapidement en cas de nouvelle infestation.

Finalement, il est utile de spécifier qu'à ce jour, et malgré la présence ces dernières années de punaises dans la totalité des structures d'hébergement du dispositif lausannois, aucune structure n'a été fermée au public (à l'exception du Sleep In durant quelques mois, mais dont les places ont été maintenues grâce à l'ouverture temporaire d'un abri PC en remplacement).

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

